

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES**

**PROCES-VERBAL  
RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU**

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 74

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de conseillers présents : 72

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à ORION sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, ci-après dénommée CCBG, le 10 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires titulaires :

AGOUTBORDE Jean	HOURQUEBIE Jean	LOUSTAU Gérard
ANGLO Christina	ITURRIA Jean	MARTIN Alain
ANTIER Isabelle	LABACHE Philippe	MINART François
ARANGOÏS Nicolas	LABARÈRE Catherine	MINVIELLE Marie-Ange
ARRIBÈRE Daniel	FRANÇAIS Hubert, suppléant de LABORDE Florent	MONTÉGUT Marcel
BALDAN Patrick	LABOUR Jean	MONTREER Jean-Jacques
BALESTA Patrick	LAFOURCADE Daniel	MORLAAS-COURTIES Bernard
BARTHE Nadine	LAGARONNE Maryvonne	MOURLAAS Marie-Hélène
BONNEFON Catherine	LAGRILLE Fernand	NEXON Grégory
BOURGUET Jacques	LAHARANNE Éric	PÉDEHONTAA Jacques
BOURREZ Alain	LALANNE Patrice	POEYDOMENGE Isabelle
CABANNE Thierry	LAMARQUE Marc	PRÉVOT Philippe
CASAMAYOR MONGAY Michel	LANNES Bruno	PUHARRÉ Michel
CASSOU Alexandre	LANSALOT-MATRAS Francis	PUHARRÉ Christian
CAZENAVE Marie-Thérèse	LAPEYRE Sébastien	QUENTIN Kattalin
COURBIN Françoise	LARCO Jean-Claude	RÉCAPET Evelyne
COUTURE Marie-France	LARROUDÉ Gilbert	SAINTE-CLUQUE Laurent
DAGUERRE André	LARROUTURE Yves	SALLENAVE Germain
DOMERQ Frédéric	LASSALLE Jean	SAPHORES Sébastien
DUPLAT-JACOB Valérie	LATAILLADE Jean-Robert	SARRIQUET Carine
DUPOUEY Arnaud	LEDQUARON Anne	SEGUIN Marc
FATIGUE Jany	LENDRE Jean-Baptiste	SUSBIELLES Philippe
GÈRE Thierry	LENDRE Jean-Paul	TOUZAA Guy
GRECHEZ-CASSIAU Roland	LOUIS Françoise	VILLENAVE Pierre
HOURCADE Martine	LOUSTALET Patrick	

Pouvoirs donnés (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :

Monsieur Alain BOURREZ à monsieur Thierry CABANNE

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

NOM et prénom	Suppléant de ..... (présent / absent)
FRANÇAIS Hubert	LABORDE Florent
LIBANTE Raymond	SUSBIELLES Philippe (à partir de l'élection du 3 <sup>ème</sup> VP)

## **1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Fernand LAGRILLE, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean HOURQUEBIE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## **2. ELECTION DU PRESIDENT**

### **2.1 Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 72 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 était remplie (quorum abaissé au tiers des membres présents).

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## **2.2 Constitution du bureau (de vote)**

Le conseil communautaire a désigné quatre assesseurs : Mesdames Isabelle ANTIER, Françoise LOUIS, Nadine BARTHE et monsieur Philippe LABACHE.

## **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le conseiller communautaire a déposée lui-même l'enveloppe dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d - Nombre de votes blancs : 1
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 71
- f - Majorité absolue : 36

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CABANNE Thierry	28	Vingt-huit
LABOUR Jean	43	Quarante-trois

## **2.7 Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur Jean LABOUR a été proclamé président et a été immédiatement installé.

## **3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de Monsieur Jean LABOUR, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes du Béarn des Gaves doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 15 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des vice-présidents.

### **3.1. Election du premier vice-président**

#### **3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d - Nombre de votes blancs : 12
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 59
- f - Majorité absolue : 30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CABANNE Thierry	59	Cinquante-neuf

### 3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Thierry CABANNE a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

### 3.2. Election du deuxième vice-président

Madame BARTHE a laissé sa place d'assesseur à monsieur Michel PUHARRE.

#### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 8
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 65
- f - Majorité absolue : 33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARTHE Nadine	65	Soixante-cinq

### 3.2.4. Proclamation de l'élection de la deuxième vice-présidente

Madame Nadine BARTHE a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.3. Election du troisième vice-président

Madame BARTHE a repris le rôle d'assesseur.

#### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 5
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 68
- f - Majorité absolue : 35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SEGUIN Marc	68	Soixante-huit

### 3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Marc SEGUIN a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

### 3.4. Election de la quatrième vice-présidente

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 11
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 62
- f - Majorité absolue : 32

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SARRIQUET Carine	62	Soixante-deux

### 3.4.4. Proclamation de l'élection de la quatrième vice-présidente

Madame Carine SARRIQUET a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.5. Election du cinquième vice-président

#### 3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 7
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 66
- f - Majorité absolue : 34

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALDAN Patrick	18	dix-huit
LANSALOT-MATRAS Francis	32	trente-deux
PREVOT Philippe	16	seize

#### 3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Monsieur Philippe PREVOT retire sa candidature.

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d - Nombre de votes blancs : 4
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 66
- f - Majorité absolue : 34

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALDAN Patrick	32	Trente-deux
LANSALOT-MATRAS Francis	34	Trente-quatre

### 3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Francis LANSALOT-MATRAS a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

### 3.6. Election du sixième vice-président

#### 3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 9
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 64
- f - Majorité absolue : 33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NEXON Grégory	64	soixante-quatre

### 3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Grégory NEXON a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

### 3.7. Election du septième vice-président

### 3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d - Nombre de votes blancs : 3
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 69
- f - Majorité absolue : 35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOUSTALET Patrick	24	vingt-quatre
SAINTE-CLUQUE Laurent	45	quarante-cinq

### 3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Laurent SAINTE-CLUQUE a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

### 3.8. Election du huitième vice-président

#### 3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d - Nombre de votes blancs : 12
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 59
- f - Majorité absolue : 30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARRIBERE Daniel	59	cinquante-neuf

### 3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Daniel ARRIBERE a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

### 3.9. Election du neuvième vice-président

#### 3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 3
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 70
- f - Majorité absolue : 36

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPOUEY Arnaud	31	trente et un
LARROUTURE Yves	39	trente-neuf

### 3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Yves LARROUTURE a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

### 3.10. Election du dixième vice-président

#### 3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : néant
- b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls : néant
- d - Nombre de votes blancs : 9
- e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 64
- f - Majorité absolue : 33

INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LALANNE Patrice	64	soixante-quatre

#### 3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Patrice LALANNE a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

**5 OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :** néant

#### 6 PROCLAMATION DES RESULTATS :

Sont proclamés en qualité de :

Fonction	Nom et prénom
Président	LABOUR Jean
Premier vice-président	CABANNE Thierry
Deuxième vice-présidente	BARTHE Nadine
Troisième vice-président	SEGUIN Marc
Quatrième vice-présidente	SARRIQUET Carine
Cinquième vice-président	LANSALOT-MATRAS Francis
Sixième vice-président	NEXON Grégory
Septième vice-président	SAINTE-CLUQUE Laurent
Huitième vice-président	ARRIBERE Daniel
Neuvième vice-président	LARROUTURE Yves
Dixième vice-président	LALANNE Patrice






Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : ils sont membres du bureau.

Le présent procès-verbal dressé et clos le dix-sept juillet 2020 à vingt-trois heures quarante minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires, présents ou représentés, et de leurs suppléants (si absence des titulaires).

Le président	Le doyen d'âge	Le secrétaire
LABOUR Jean	LAGRILLE Fernand	HOURQUEBIE Jean
		

Les assesseurs :

Les membres titulaires  
communautaires (ou  
voir document annexé  
rendu)

ANTIER Isabelle	BARTHE Nadine	LOUIS Françoise	LABACHE Philippe	FUHARRE Michel
				

du conseil  
leur(s) représentant(s) :  
ou présent compte-